

Association « ROMO PHOTO CLUB »
Adresse : 58 rue des Capucins
Code Postal Ville : 41200 Romorantin

Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 2022

Le 28 octobre 2022 à 20 heures les membres du bureau de l'association collégiale « ROMO PHOTO CLUB » ont réuni leurs membres pour la deuxième assemblée générale de l'association .

Les membres du bureau présent :

- Jean-Claude LAILLIAU 28 avenue de Lattre de Tassigny 41200 Romorantin
- Jean-Luc BOILEAU demeurant 2 rue de Courmemin 41230 Soings en sologne
- Jérôme BOUET demeurant 13 rue de Ronvaux 18100 Vierzon
- Pierre BOULAY, demeurant 34 route de Salbris 41200 Villeherviers
- Solange Rose 20 80 chemin du grorue Meymac 41200 Romorantin
- Marcel Covello 64 av de Paris 41200 Romorantin
- Ludovic Boutet 80 chemin du gros chêne 41140 Noyers sur cher
- Solange Rose 20 rue Meymac 41200 Romorantin
- Martine Bourdaraud 10 rue de la Lambiniere 41200 Romorantin

Absents excusés : Michel Gaudron

L'assemblée générale désigne Jean Claude Lailliau en qualité de président de séance et de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents :

-Le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 octobre 2021 et propose de ne pas en donner lecture .

Puis il rappelle que cette quatrième assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport des activités de l'année
- Rapport financier
- Rapport des commissaires aux comptes
- Renouvellement des membres du bureau et élection des candidats
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication aux instances officielles.
- Questions diverses

1^{ère} résolution :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du Conseil collégial, du rapport des activités, du rapport financier et du rapport des Commissaires aux Comptes de l'Association certifiant les comptes de l'association :

- 1. Approuve, dans toutes leurs parties, ces rapports ainsi que les comptes annuels arrêtés au 30/09/2022**
- 2. Donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2021-2022 »**

-Résultat : vote à l'unanimité. La résolution est adoptée

2^{ème} résolution : = Election des administrateurs

Renouvellement partiel du Conseil d'administration . Ludovic Boutet, Jzean Claude Lailliau

-Nouveau Candidat : Thierry Letuillier

Sont élus :

- **Thierry Letuillier**
- **Ludovic Boutet**
- **Jean Claude Lailliau :**

3eme Résolution : Limitation du nombre d'adhérents- modalités pour les nouvelles adhésions et engagement des membres avec modification du règlement intérieur :

- **L'assemblée Générale du 28 octobre 2022 a fixé le nombre maximum d'adhérents au RPC à 50 maximum**
- **L'admission de nouveaux adhérents se fera en fonction du nombre de départs sans jamais dépasser 50.**
- **L'admission des nouveaux se fera après entretien et consultation avec les membres du bureau.**
- **Une exception pourra être faite pour les profils très intéressants qui apporteront une réelle plus-value au club . Cette candidature devra être approuvée par le conseil collégial.**
- **Toutes les adhésions devront être validées par une décision du conseil collégial.**
- **Si l'adhésion se fait en cours d'année , le montant de la cotisation sera prorata temporis.**
-

Rappel de l'article 4 du règlement intérieur relatif à l'exclusion d'un membre et approbation par l'assemblée générale :

La qualité de membre sera perdue également par tout adhérent n'ayant pas participé à au moins une réunion ou activité par trimestre. Cet adhérent se verra refuser le renouvellement de son adhésion et l'entrée à l'assemblée générale qui suivra, sauf cas familial particulier ou cas de force majeure à justifier. Un mail sera envoyé du bureau pour confirmer cette radiation.

4eme Résolution :

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Ces formalités consistent notamment à déposer auprès du tribunal d'Instance le Procès Verbal de l'Assemblée ainsi que la nouvelle composition du conseil d'administration suite aux élections

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU :

Le bureau pour 2020-2021 est composé des membres dont les noms figurent ci-dessous :

- Mandataire administratif : Jean Claude Lailliau
- Secrétaire : Solange Rose
- Secrétaire : Martine Bourdaraud
- Trésorier : Michel Gaudron
- Trésorier adjoint : Jean Claude Lailliau
- Jean Luc Boileau
- Ludovic Boutet
- Pierre Boulay
- Marcel Covello
- Thierry Letuillier

Fait à Romorantin le 28 octobre 2022 pour servir et valoir ce que de droit

Le mandataire administratif au nom de tous les membres du bureau

Jean Claude Lailliau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. C. Lailliau', with a long horizontal stroke extending to the right.